BOURSE AU PERMIS PAR LA VILLE DE BETHUNE

La Ville peut prendre en charge une partie importante du coût de votre permis de conduire afin de faciliter votre insertion sociale et professionnelle.

La Ville finance 80 % du coût de la formation au permis de conduire, dans la limite du montant prévu par le dispositif. **En contrepartie, vous devez effectuer environ 50 heures de bénévolat au service de la collectivité ou d'associations béthunoises**.

Pour bénéficier de cette aide, vous devez notamment :

avoir au moins 18 ans ;
habiter Béthune depuis au moins un an à la date du dépôt de votre dossier ;
avoir une situation sociale, professionnelle ou scolaire visant à favoriser votre insertion ;
avoir un projet ou une motivation pour lesquels l'obtention du permis de conduire est nécessaire ;
avoir effectué votre Journée défense et citoyenneté (JDC) si vous avez moins de 25 ans ;
être titulaire de l'ASSR2 si vous avez moins de 21 ans.

Vos ressources et votre motivation sont également prises en compte lors de l'étude de votre candidature. Si vous avez déjà été inscrit dans une auto-école, vous devrez fournir un relevé d'information intégral comportant votre numéro de dossier au Fichier national des permis de conduire.

Le dossier de candidature est à retirer auprès du Point Information Jeunesse de Béthune ou à l'Hôtel de Ville. Adresse : Place Clémenceau, 62400 Béthune / Tél. : 07 71 37 63 63.

Vous devrez notamment fournir plusieurs justificatifs concernant votre identité, votre domicile, vos ressources et votre situation personnelle ou professionnelle.

https://www.bethune.fr/mes-demarches/jeune/comment-beneficier-de-la-bourse-au-permis-422.html

Ville de Béthune:
6 place du 4 septembre
62407 - Béthune
https://www.bethune.fr/mes-demarches/jeune-417.html